



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion plénière du pôle de compétence pour le développement des énergies renouvelables (pôle EnR) du Doubs

Besançon, le 9 décembre 2022

Présentation des travaux menés pour l'accélération
du développement des énergies renouvelables dans
le Doubs

Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs, a réuni ce vendredi 9 décembre 2022 en réunion plénière le pôle EnR du Doubs, deuxième réunion sous ce format après celle d'installation du pôle le 30 juin dernier.

Rassemblant acteurs des territoires (élus locaux et collectivités notamment) et les acteurs des énergies renouvelables (services et opérateurs de l'État), cette réunion s'est inscrite dans une actualité profondément marquée par les sujets énergétiques, tant au niveau international que local, avec des enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs ainsi que des avancées concrètes.

Le préfet a souligné que la mobilisation de tous les acteurs, sur et à partir des territoires, est indispensable à un développement fort et rapide des énergies renouvelables, qui soit acceptable et vertueux.

Dans ce contexte, les points suivants ont été abordés, avec des temps d'échanges entre participants :

- **Quels paysages et énergies demain sur nos territoires ?**
Le sujet des paysages est crucial pour l'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables, tout particulièrement éoliens. Arthur AZAGURY, paysagiste-conseil de l'État et Sandrine CHARVET, architecte-conseil de l'État sont intervenus pour souligner le caractère anthropique et évolutif de nos paysages, que les énergies renouvelables peuvent également contribuer à façonner. Il convient de travailler sur des paysages de « production », vecteurs de réappropriation de l'énergie par les territoires.
- **Point d'actualité sur les EnR : pour une accélération du développement des EnR**
La DDT a rappelé l'actualité législative, avec le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Au niveau local, un travail en partenariat avec des représentants du monde agricole, membres de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), a permis d'élaborer une doctrine départementale sur les projets photovoltaïques sur terres agricoles.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/2

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex

- **Bilan des réunions de cadrages du pôle EnR en 2022**
Ces six derniers mois se sont tenues plusieurs réunions de cadrages préalables sur des projets éoliens et photovoltaïques, permettant des échanges amont constructifs avec les porteurs de projets ainsi que des avancées dans la conciliation des enjeux. Un bilan de l'année a été présenté par la DDT.
- **Le bois-énergie, un atout pour l'économie locale**
Alors que la forêt représente 43 % de la superficie du département et que l'ensemble des Contrats de relance et de transition énergétique signés entre l'État et les collectivités font figurer des études ou des investissements sur les chaufferies bois et réseau de chaleur, l'ADEME a présenté un état des lieux de la filière bois-énergie qui représente un véritable atout pour l'économie locale. Elle a notamment souligné son potentiel dans notre département ainsi que les accompagnements disponibles pour les collectivités.

Contact à la DDT :

Mèl : ddt-pole-enr@doubs.gouv.fr